

## HOMA CAPITAL - Prévention des conflits d'intérêts

**HOMA CAPITAL SA (HOMA CAPITAL)** accorde la plus grande importance à sa politique de prévention des conflits d'intérêts. Le présent document a pour objectif d'illustrer les mesures mises en place par la société **HOMA CAPITAL** afin de gérer au mieux la problématique liée à la gestion des conflits d'intérêts.

### Cartographie des risques de conflits d'intérêts

La Société de gestion établit un inventaire (ou cartographie) des situations potentielles susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts. Face à chaque situation identifiée, une mesure d'encadrement est prévue et encadrée. Par ailleurs, différents dispositifs de contrôle sont mis en œuvre dans la société de gestion, et repris au sein de procédures opérationnelles.

Ce document est mis à jour par le chargé de conformité et de contrôle interne dès qu'une nouvelle situation potentielle de conflit d'intérêts survient (modification du périmètre de l'activité, recrutement ou nouveaux partenariats, nouvelle cible de clientèle...).

Lorsque les mesures adoptées ne suffisent pas à garantir avec une certitude raisonnable que le risque de porter atteinte aux intérêts des clients sera évité, la Société de gestion informe clairement ceux-ci, avant d'agir en leur nom, de la nature générale ou de la source de ces conflits d'intérêts avérés.

La politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts est disponible au siège de la société (37, avenue Pierre Ier de Serbie, 75008 Paris) et sera produite à tout client ou porteur qui en ferait la demande.

### Gestion d'un conflit d'intérêts

#### Identification et remontée du conflit :

En cas de survenance d'un conflit d'intérêts, qu'il soit potentiel ou existant, tout collaborateur de **HOMA CAPITAL** doit informer immédiatement le RCCI.

En cas de doute sur la qualification de la situation en cause, il est également recommandé aux collaborateurs de prévenir la Direction Générale, qui analysera la situation et déterminera si la Société de Gestion se trouve en présence ou non d'une situation de conflit d'intérêts potentiel ou avéré.

L'information du RCCI est formalisée par écrit, au moyen d'une note ou d'un mail.

#### Traitement du conflit d'intérêts :

Le responsable de conformité et de contrôle interne doit proposer une solution de traitement du conflit, en privilégiant systématiquement l'intérêt du client.

- Dans le cas où le conflit est potentiel et qu'aucune solution ne permet de traiter le conflit en privilégiant l'intérêt du client, **HOMA CAPITAL** mettra immédiatement un terme la situation générant le conflit.
- Dans le cas où le conflit d'intérêts n'a pu être évité malgré les mesures de prévention mises en place, la Direction Générale informera le client de façon claire et appropriée, afin de lui permettre de prendre une décision en connaissance de cause.

⇒ *L'information au client sera effectuée au moyen d'un courrier dans lequel **HOMA CAPITAL** précisera la nature du conflit, les personnes et entités concernées, les éventuels impacts financiers et les moyens mis en œuvre pour le résoudre. Une copie de ce courrier sera consignée dans le registre des conflits d'intérêts.*